
Adresse des officiers, sous-officiers et volontaires du 2ème bataillon de Paris, lors de la séance du 14 fructidor an II (31 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers, sous-officiers et volontaires du 2ème bataillon de Paris, lors de la séance du 14 fructidor an II (31 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 138;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15203_t1_0138_0000_5

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Vrais sans-culottes, nous vous faisons, citoyens Représentans, le serment de ne jamais souffrir qu'il soit porté atteinte à la République une et indivisible. Nos bras seront toujours prêts à la défendre, et à soutenir la Convention nationale. Déjà deux cens de nos camarades, exercés aux armes, se sont volontairement joints à l'armée des Pyrénées occidentales, et ont partagé la gloire d'enlever au tyran de Madrid, le camp de Berra, la fameuse forteresse de Fontarabie, le Port du Passage... Nous, par nos fonctions chargés de surveiller les côtes, si les esclaves des roys osoient l'aborder et souiller le territoire de la Liberté; ils éprouveroient ce que peuvent des français qui ont pour égides des législateurs qui comme nous savent braver la mort.

PRAVEL, *lieutenant d'ordre, et trente autres signatures.*

q

[*Le conseil général de la commune de Pol-Léon, Finistère, à la Convention nationale, le 26 thermidor an II*] (32)

Liberté Egalité Fraternité
force au Gouvernement Révolutionnaire

Notre commune la première du Finistère qui ait proclamé et accepté la Constitution Républicaine, cette commune qui dans la crise du fédéralisme a osé braver l'oppression la plus imminente par la dénonciation des manœuvres liberticides des administrateurs de ce département dès qu'elle a pu les soupçonner et par les arrêtés vigoureux que le devoir et son vœu constamment prononcé pour l'unité et l'indivisibilité de la République lui ont dictés, toujours fidèle à ses principes, ne reconnaissant d'autre autorité que celle qui émane de la volonté souveraine du Peuple, d'autre dépôt de cette autorité que la Convention, vous conjure de ne pas compter pour rien ses félicitations sincères au milieu de celles dont va vous récompenser la République entière pour avoir par votre énergie à l'époque à jamais mémorable du 9 au 10 thermidor encore une fois sauvé la Liberté, l'Egalité, la République. *Vive la République* elle ne périra jamais. Le génie de la Liberté est invincible. Couverts de son égide, continuez, dignes Représentans, d'immoler d'un bras les tyrans et les conspirateurs, de répandre et de diriger de l'autre ces sources bienfaisantes qui vont chercher l'indigence et la vertu dans les chaumières et ne quittez vos postes qu'après avoir achevé l'ouvrage de notre bonheur.

Nous vous annonçons que le résultat de la souscription ouverte en cette commune pour participer à la reconstruction du vaisseau Le Vengeur porte à une somme de onze cent vingt huit livres, au-dessus de ce que nous espérions d'une petite commune composée presque en totalité de cultivateurs et d'artisans pauvres.

MIORCEC, *maire*, MENEZ, *agent national*, LABBE, *Secrétaire-greffier, et dix-sept autres signatures.*

[*Les maires et officiers municipaux de la commune de Pol-Léon au président de la Convention, le 28 thermidor an II*]

Citoyen Président,

Nous te faisons passer une adresse à la Convention nationale de la part du conseil général de la commune de Pol-Léon, de cette comune inviolablement attachée à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

Nous t'invitons à mettre cette adresse sous les yeux de l'auguste assemblée que tu présides. Salut et fraternité.

MIORCEC, *maire*, LABBE, *secrétaire-greffier*, MICHEL, VARSVAUX, *officiers municipaux.*

r

[*Les officiers, sous-officiers et volontaires du 2ème bataillon de Paris, 1ère formation de 1791, à la Convention nationale, de Belle-Ile-en-Mer, le 27 thermidor an II*] (33)

Républicains Législateurs,

L'abîme où s'est trouvé la République, par le complot affreux des triumvirs et de leurs complices, ont fait frémir les officiers, sous-officiers et volontaires du bataillon, glorieux de combattre les esclaves et les rois, et de mourir pour la Liberté; des traîtres méditoient notre ruine, et vouloient des couronnes, votre surveillance les a déjoué, et le glaive national a purgé la terre de ses parricides de la Patrie.

Continués Législateurs, continués, vos travaux redoublent notre confiance; nos pères, nos frères, nos amis seront les remparts contre tous les ennemis de la Convention nationale; ils l'ont juré, les parisiens sont aussi jaloux de leurs paroles, qu'ils sont fiers d'être républicains, leurs cris et le notre, sont et seront toujours la Convention, toute la Convention, rien que la Convention.

Vive la république.

DESCHAMPS, *chef du bataillon.*

s

[*Les employés à l'ambulance militaire de Bellevue-les-Bains, département de Saône-et-Loire à la Convention nationale, le 15 thermidor an II*] (34)

Représentants du peuple,

Un nouveau tyran méditoit dans votre sein l'asservissement du peuple et l'assassinat de ses représentants. Le nom sacré de la Liberté éclatoit dans ses discours, et la froide tyrannie étoit dans son cœur! Il n'est plus... ainsi pas-

(32) C 318, pl. 1292, p. 28-29.

(33) C 320, pl. 1314, p. 11.

(34) C 320, pl. 1314, p. 14.